



***Bulletin
d'informations
administratives***

BIA Bis DU 8 MARS 2016

1, esplanade Jean Moulin 93007 Bobigny Cedex
Téléphone : 01.41.60.60.60 - Télécopie : 01.48.30.22.88
Courriel : prefecture@seine-saint-denis.gouv.fr

PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Sommaire Bis BIA du 8 Mars 2016

Service de la préfecture

Service de la Préfète Déléguée pour l'Égalité des Chances

Arrêté n° 2016-0600 en date du 8 mars 2016 portant validation des conseils citoyens de la ville de Montreuil (quartiers prioritaires 093009- Le Plateau - Les Malassis -La Noue, 093018 - Bel Air - Grands Pêcheurs - Ruffins -Le Morillon). 1

Arrêté n° 2016-0601 en date du 8 mars 2016 portant validation des conseils citoyens de la ville d'Epina-sur-Seine (quartiers prioritaires 093029 Centre Ville, 093030 Orgemont, 093031 La Source - Les Presles). 5



PREFECTURE DE LA SEINE SAINT DENIS

Service de la préfète déléguée
pour l'égalité des chances

**Arrêté n° 2016 - 0600 du 8 mars 2016
portant validation des conseils citoyens de la ville de Montreuil
(quartiers prioritaires 093009 – Le Plateau – Les Malassis – La Noue,
093018 – Bel Air – Grands Pêcheurs – Ruffins – Le Morillon)**

LE PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;
- VU le décret N° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'État fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- VU la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;
- VU le décret N° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- VU le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 ;

Considérant la demande de validation du conseil citoyen formulée par le Maire de Montreuil auprès du Préfet le 04 février 2016.

Sur proposition de Madame la Préfète déléguée pour l'égalité des chances de la Seine-Saint-Denis :

ARRÊTE

ARTICLE 1 : création et dénomination

Sont créés à compter de la publication du présent arrêté les deux conseils citoyens de la ville de Montreuil des quartiers prioritaires Le Plateau – Les Malassis – La Noue et Bel Air – Grands Pêcheurs – Ruffins – Le Morillon.

1

ARTICLE 2 : périmètre des conseils citoyens

Les deux conseils citoyens sont créés au sein des deux quartiers prioritaires sur les secteurs suivants :

- La Noue – Clos Français (conseil intercommunal Montreuil - Bagnolet)
- Bel-air – Grands Pêcheurs - Ruffins – Théophile Sueur - Morillon

ARTICLE 3 : Désignation des membres des conseils citoyens

Les listes suivantes arrêtent les membres éligibles aux conseils citoyens, les qualités de membres titulaires ou suppléants seront définies ultérieurement au sein de l'instance.

Conseil citoyen La Noue – Clos Français

Ce conseil citoyen concerne un secteur intercommunal, la liste suivante ne prévoit que les habitants de Montreuil, elle sera complétée par l'arrêté relatif aux conseils citoyens de Bagnolet.

- Collège des habitants : 8 membres

	CIVILITE	NOM	PRENOM	QUARTIER	QUARTIER PRIORITAIRE	DATE DE NAISSANCE
1	M	REITZ	Daniel	La Noue – Clos Français	Le Plateau – Les Malassis- La Noue	01/11/1948
2	M	HOMONT	Allan	La Noue – Clos Français	Le Plateau – Les Malassis- La Noue	10/08/1976
3	M	PLOIX	Christian	La Noue – Clos Français	Le Plateau – Les Malassis- La Noue	29/06/1975
4	M	BENABDALLAH	Abdallah	La Noue – Clos Français	Le Plateau – Les Malassis- La Noue	20/01/1955
5	MME	AISSAOUI	Fatihah	La Noue – Clos Français	Le Plateau – Les Malassis- La Noue	13/09/1974
6	MME	FERREIRA	Nadia	La Noue – Clos Français	Le Plateau – Les Malassis- La Noue	22/03/1968
7	MME	DOURVER	Dominique	La Noue – Clos Français	Le Plateau – Les Malassis- La Noue	23/01/1949
8	MME	HAMADI	Houaria	La Noue – Clos Français	Le Plateau – Les Malassis- La Noue	12/09/1973

- Collège des acteurs locaux : 8 membres

	STRUCTURE	QUARTIER PRIORITAIRE
1	AFEN	Le Plateau – Les Malassis- La Noue
2	Ouvriers de Joie	Le Plateau – Les Malassis- La Noue
3	MOSAIC	Le Plateau – Les Malassis- La Noue
4	Femmes du Monde en Action	Le Plateau – Les Malassis- La Noue
5	Collectif Montreuil La Noue	Le Plateau – Les Malassis- La Noue
6	Théâtre de La Noue – Les anthropologues	Le Plateau – Les Malassis- La Noue
7	Conseil de quartier	Le Plateau – Les Malassis- La Noue
8	Association de La Noue	Le Plateau – Les Malassis- La Noue

Conseil citoyen Bel Air – Grands Pêcheurs – Ruffins – Le Morillon

- Collège des habitants : 9 membres

	CIVILITE	NOM	PRENOM	QUARTIER	QUARTIER PRIORITAIRE	DATE DE NAISSANCE
1	M	PABOEUF	Jean-louis	Bel-air – Grands Pêcheurs	Bel Air-Grands Pêcheurs- Ruffins-Le Morillon	18/11/1977
2	M	FABRE	Alain	Bel-air – Grands Pêcheurs	Bel Air-Grands Pêcheurs- Ruffins-Le Morillon	25/04/1962
3	M	CHENITI	Cherif	Ruffins – Théophile Sueur	Bel Air-Grands Pêcheurs- Ruffins-Le Morillon	01/11/1981
4	M	VIANAS	Thierry	Morillon	Bel Air-Grands Pêcheurs- Ruffins-Le Morillon	26/07/1974
5	MME	CARTEREAU	Annick	Bel-air – Grands Pêcheurs	Bel Air-Grands Pêcheurs- Ruffins-Le Morillon	17/03/1963
6	MME	TOUIL	Habiba	Morillon	Bel Air-Grands Pêcheurs- Ruffins-Le Morillon	03/11/1983
7	MME	GHAMZI	Zohra	Bel-air – Grands Pêcheurs	Bel Air-Grands Pêcheurs- Ruffins-Le Morillon	26/02/1984
8	MME	CHOVET	Julie	Morillon	Bel Air-Grands Pêcheurs- Ruffins-Le Morillon	17/02/1975
9	MME	VIGNERON	Catherine	Morillon	Bel Air-Grands Pêcheurs- Ruffins-Le Morillon	07/12/1956

- Collège des acteurs locaux : 7 membres

	STRUCTURE	QUARTIER PRIORITAIRE
1	ASC Montreuil Bel-air	Bel Air-Grands Pêcheurs- Ruffins-Le Morillon
2	Association des commerçants du Bel-air	Bel Air-Grands Pêcheurs- Ruffins-Le Morillon
3	Association Femmes des Morillons	Bel Air-Grands Pêcheurs- Ruffins-Le Morillon
4	Adept 93	Bel Air-Grands Pêcheurs- Ruffins-Le Morillon
5	Association Femmes des Morillons	Bel Air-Grands Pêcheurs- Ruffins-Le Morillon
6	Association Moribar	Bel Air-Grands Pêcheurs- Ruffins-Le Morillon
7	UAPM	Bel Air-Grands Pêcheurs- Ruffins-Le Morillon

ARTICLE 4: Fonctionnement interne

Les conseils citoyens devront élaborer un règlement intérieur ou une charte, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville, précisant les missions ainsi que les modalités d'organisation, de fonctionnement et de renouvellement de l'instance.

ARTICLE 5 : Structure porteuse

Il appartient aux membres des conseils citoyens de définir collectivement les statuts des instances (création d'une association ou appui sur une association existante ou collectif sans existence juridique propre).

La ville de Montreuil aura la qualité de structure porteuse du conseil citoyen jusqu'à l'autonomie de celui-ci.

Un nouvel arrêté préfectoral sera pris en substitution du présent arrêté dès lors que les membres des conseils citoyens prononceront leur décision concernant le choix de la structure porteuse .

ARTICLE 6 : Renouvellement des membres des conseils citoyens

La durée du mandat des membres des conseils citoyens et les modalités de remplacement des membres démissionnaires sont définies par les membres des conseils citoyens dans la charte de fonctionnement.

En cas de difficultés avérées, le représentant de l'Etat, après avis favorable du maire, pourra décider du renouvellement, total ou partiel, des membres des conseils citoyens ou, le cas échéant, à l'occasion de la révision du contrat de ville.

ARTICLE 7 : Recours

En vertu des articles R. 421-1 et 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans les deux mois suivant sa publication.

ARTICLE 8 : Exécution du présent arrêté

La préfète déléguée pour l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, le sous-préfet de l'arrondissement de Bobigny et le Maire sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin d'informations administratives de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Bobigny, le 8 MARS 2016

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
la préfète déléguée pour l'égalité des chances,


Fadela BENRABIA



PRÉFECTURE DE LA SEINE SAINT DENIS

Service de la préfète déléguée
pour l'égalité des chances

**Arrêté n°2016 - 0601 du 8 mars 2016
portant validation des conseils citoyens
de la ville d'Epina y-sur-Seine
(quartiers prioritaires: 093029 Centre Ville,
093030 Orgemont, 093031 la Source - les Presles)**

LE PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;
- VU le décret N° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'Etat fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- VU le décret N° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- VU la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;
- VU le Cadre de référence des conseils citoyens, ministère du droit des femmes de la ville, de la jeunesse et des sports, juin 2014 ;

Considérant la demande de validation des conseils citoyens formulée par le Maire d'Epina y-sur-Seine auprès du Préfet le 23 décembre 2015.

Sur proposition de Madame la Préfète déléguée pour l'égalité des chances de la Seine-Saint-Denis :

ARRÊTE

Article 1- Création et dénomination

Sont créés à compter de la publication du présent arrêté les trois conseils citoyens de la ville d'Epina y-sur-Seine concernant les quartiers prioritaires Centre Ville - Orgemont - la Source les Presles .

Article 2 - Périmètres des conseils citoyens

Les conseils citoyens sont créés sur les trois quartiers prioritaires:

- Centre Ville
- Orgemont
- La Source - Les Presles

Article 3 - Désignation des membres des conseils citoyens

Les listes suivantes arrêtent les membres éligibles aux conseils citoyens, les qualités de membres titulaires ou suppléants seront définies ultérieurement au sein de l'instance.

Conseil citoyen Centre Ville

- Collège des habitants : 24 membres

- Membres volontaires : 18

	CIVILITE	NOM	PRENOM	QUARTIER PRIORITAIRE	DATE DE NAISSANCE
1	M.	BELANCOURT	Arnold	Centre Ville	30/01/1958
2	M.	BEN MESSAOUD	Hakim	Centre Ville	25/09/1971
3	M.	CARTIGNIES	Farid	Centre Ville	26/07/1971
4	Mme	DEMOLY	Marie-Noël	Centre Ville	26/12/1972
5	Mme	KEHY	Lila	Centre Ville	12/06/1965
6	Mme	KEHY	Myriam	Centre Ville	23/11/1990
7	M.	KHOUALED	Mehdy	Centre Ville	20/05/1976
8	M.	KUMAKO BLEWU	Philippe	Centre Ville	01/06/1978
9	Mme	LANGUEDOC	Gertrude	Centre Ville	28/12/1961
10	M.	LANGUEDOC	Patrick	Centre Ville	19/12/1962
11	Mme	NAIT SAADA	Naima	Centre Ville	17/10/1965
12	Mme	ROUSSEAU	Nathalie	Centre Ville	29/11/1984
13	Mme	RUBAL	Marie-Joseph	Centre Ville	07/05/1963
14	Mme	SAKHRI	Sihem	Centre Ville	22/09/1970
15	M.	TANDIAN	Moussa	Centre Ville	27/05/1986
16	Mme	VARELA	Monica Susete Lopes	Centre Ville	15/12/1978
17	M.	ZOLLNER	Christian	Centre Ville	19/02/1956
18	Mme	ZOLLNER	Valérie	Centre Ville	20/02/1967

- Membres volontaires tirés au sort : 6

	CIVILITE	NOM	PRENOM	QUARTIER PRIORITAIRE	DATE DE NAISSANCE
1	Mme	AROUCHE	Audrey	Centre Ville	22/03/1987
2	Mme	CHAQIQ	Milouda	Centre Ville	15/07/1950
3	Mme	CHEVAUCHE	Catherine	Centre Ville	26/03/1968
4	Mme	GAYDU	Augustine	Centre Ville	28/08/1957
5	Mme	KASSOURI	Fadila	Centre Ville	14/03/1963
6	M.	MMADI	Ismaël	Centre Ville	10/06/1981

- Collège des acteurs locaux : 4

	STRUCTURE	QUARTIER PRIORITAIRE
1	APCIS	Centre Ville
2	ECORESO	Centre Ville
3	Fondation Jeunesse Feu Vert	Centre Ville
4	Lala Khadja	Centre Ville

Conseil citoyen Orgemont

- Collège des habitants : 14 membres

- Membres volontaires : 9

	CIVILITE	NOM	PRENOM	QUARTIER PRIORITAIRE	DATE DE NAISSANCE
1	Mme	BELARBI	Keltouma	Orgemont	12/01/1969
2	M.	BERGER	Stéphane	Orgemont	18/10/1973
3	Mme	DI GIOVANNI	Marie-Thérèse	Orgemont	28/10/1931
4	Mme	GALLUT	Marie-Filomène	Orgemont	04/04/1956
5	M.	GAUTHIER	Alexis	Orgemont	22/07/1937
6	Mme	MAACHA	Zohra	Orgemont	11/03/1967
7	M.	MOLAMBA	Olivier	Orgemont	30/07/1962
8	M.	NAOUI	Naofel	Orgemont	31/07/1976
9	M.	SOLDADO	David	Orgemont	09/06/1974

- Membres volontaires tirés au sort :5

	CIVILITE	NOM	PRENOM	QUARTIER PRIORITAIRE	DATE DE NAISSANCE
1	M.	DOROBISZ	Laurent	Orgemont	30/11/1964
2	Mme	HAMRALAINE	Nabila	Orgemont	12/03/1985
3	Mme	LABOUDI	Mariam	Orgemont	11/03/1980
4	Mme	LAMBERT	Cédrine	Orgemont	20/12/1980
5	M.	SIDIBE	Ibrahim	Orgemont	03/08/1981

- Collège des acteurs locaux : 8

	STRUCTURE	QUARTIER PRIORITAIRE
1	APCIS	Orgemont
2	FIDE	Orgemont
3	Fondation Jeunesse Feu Vert	Orgemont
4	La Colombe	Orgemont
5	Orgemômes	Orgemont
6	SFMAD	Orgemont
7	Synergie Enfants Parents Enseignants	Orgemont
8	UNASCO	Orgemont

Conseil citoyen La Source - Les Presles

- Collège des habitants : 24 membres

- Membres volontaires : 19

	CIVILITE	NOM	PRENOM	QUARTIER PRIORITAIRE	DATE DE NAISSANCE
1	Mme	AKLI	Khaddouj	La Source - Les Presles	03/09/1977
2	Mme	AL HAYANI	Saliha	La Source - Les Presles	02/08/1977
3	Mme	AMAZRAYIN	Saida	La Source - Les Presles	03/05/1972
4	Mme	BARBET	Monique	La Source - Les Presles	10/09/1937
5	Mme	BARRY FAYE	Elizabeth	La Source - Les Presles	19/12/1964
6	Mme	BELDJILALI	Imane	La Source - Les Presles	10/07/1979
7	Mme	BENMAIZA	Sonia	La Source - Les Presles	18/01/1975
8	Mme	BOUGHEIRARA	Colette	La Source - Les Presles	11/07/1938
9	Mme	BOYER	Marina	La Source - Les Presles	16/06/1980
10	Mme	CHEVAUCHE	Agnès	La Source - Les Presles	22/11/1964
11	M.	CHOUIKRAT	Amine	La Source - Les Presles	13/03/1987
12	Mme	CIORNEI	Danielle	La Source - Les Presles	08/03/1944
13	Mme	DEBRUYNE	Joelle	La Source - Les Presles	14/10/1959
14	M.	DIOP	Ababacar Sadikh	La Source - Les Presles	20/10/1977
15	M.	DUCLAIN	Daniel	La Source - Les Presles	26/05/1978
16	M.	LAMA	Thierry	La Source - Les Presles	30/01/1972
17	M.	PENAQUE	Nkrumah	La Source - Les Presles	09/07/1978
18	Mme	TAHIR	Yasmina	La Source - Les Presles	28/03/1974
19	Mme	ZITOUNI	Zahra	La Source - Les Presles	25/11/1971

- Membres volontaires tirés au sort : 5

	CIVILITE	NOM	PRENOM	QUARTIER PRIORITAIRE	DATE DE NAISSANCE
1	M.	ABASS	Alassane	La Source - Les Presles	12/01/1967
2	Mme	BANDERA	Jennifer	La Source - Les Presles	16/12/1978
3	Mme	BARRY	Aissatou	La Source - Les Presles	15/02/1982
4	Mme	DOUMBIA	Fatimata	La Source - Les Presles	25/06/1958
5	M.	HARIB	Amri	La Source - Les Presles	26/10/1982

- Collège des acteurs locaux : 4

	STRUCTURE	QUARTIER PRIORITAIRE
1	Air Collège	La Source - Les Presles
2	Amicale des locataires CNL	La Source - Les Presles
3	Déchets d'art	La Source - Les Presles
4	Femme Révèle toi	La Source - Les Presles

Article 4 - Fonctionnement interne

Les conseils citoyens devront élaborer un règlement intérieur ou une charte, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville, précisant les missions ainsi que les modalités d'organisation, de fonctionnement et de renouvellement de l'instance.

Article 5 - Structure porteuse

Un nouvel arrêté préfectoral ultérieur viendra compléter le présent arrêté dès lors que les membres du conseil citoyen auront défini le statut de la structure porteuse.

Article 6 - Renouvellement des membres du conseil citoyen

La durée du mandat des membres des conseils citoyens et les modalités de remplacement des membres démissionnaires sont définies par les membres des conseils citoyens dans la charte de fonctionnement.

En cas de difficultés avérées, le représentant de l'Etat, après avis favorable du maire, pourra décider du renouvellement, total ou partiel, des membres du conseil citoyen ou, le cas échéant, à l'occasion de la révision du contrat de ville.

Article 7 - Recours

En vertu des articles R.421-1 et 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans les deux mois suivant sa publication.

Article 8 - Exécution du présent arrêté

La préfète déléguée pour l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, la sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Denis et le Maire sont chargées de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin d'informations administratives de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Bobigny, **- 8 MARS 2016**

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
la préfète déléguée pour l'égalité des
chances,


Fadela BENRABIA